

ORDONNANCE

n° de
dépôt
28 226

du président du tribunal de commerce de Versailles

- 9 DEC. 2024

Par requête en date du 03 décembre 2024, la SELARL AJRS, prise en la personne de Maître Philippe Jeannerot, nous demande de bien vouloir constater la fin de sa mission d'administrateur provisoire de la SARL A3V.

La requérante nous expose que par ordonnance en date du 18 octobre 2023 n°2023O551 elle a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la SARL A3V immatriculée au RCS de Versailles sous le n°753 115 617 et dont le siège social est situé 7 rue Wauthier 78100 Saint Germain en Laye suite au décès de M. Van Schaik.

Par décision unanime des associés en date du 22 novembre 2024, madame Kovako a accepté de prendre la direction de la société.

La désignation d'un nouveau gérant mettant fin à la mission de l'administrateur provisoire, la requérante nous demande de bien vouloir constater sa fin de mission en qualité d'administrateur provisoire de la SARL A3V et de fixer ses émoluments.

Par conséquent, constatons la fin de la mission de la SELARL AJRS, prise en la personne de Maître Philippe Jeannerot en qualité d'administrateur provisoire de la SARL A3V.

Fixons à la somme de 31 480,65 euros HT le montant des émoluments de la SELARL AJRS, prise en la personne de Maître Philippe Jeannerot en qualité d'administrateur provisoire de la SARL A3V.

Notifions la présente ordonnance par lettre recommandée par accusé réception à la SARL A3V 7 rue Wauthier 78100 Saint Germain en Laye et par lettre simple à l'administrateur provisoire.

Taxons les frais de greffe à la somme de 37,47 euros

Fait en notre cabinet de VERSAILLES le 6 décembre 2024

Le greffier
Sylvie Batalha

Le président
Bruno Duranthon